

OBSERVATOIRE COMMERCE

Janvier 2022



LA STRUCTURATION COMMERCIALE

de la Communauté d'Agglomération
Hénin-Carvin

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois étudie les dynamiques commerciales sur l'ensemble des territoires la composant dans le cadre de ses missions d'observation des territoires.

Cette publication aborde la structuration de l'offre commerciale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC). Elle permettra a posteriori de réaliser des études de l'impact de la crise du sanitaire du COVID-19 et de ses effets sur l'activité commerciale.

Encart méthodologique

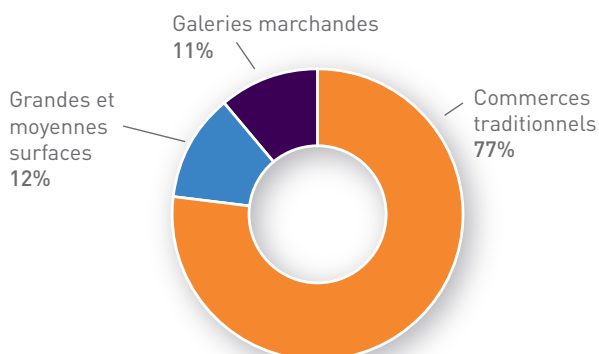
Les données présentées dans cette étude sont issues d'un travail de terrain effectué sur l'ensemble du territoire de la CAHC entre janvier et juillet 2020. Les observations de terrain ont été croisées avec les données INSEE du répertoire SIRENE afin d'être les plus exhaustives possibles. Les établissements commerciaux recensés lors de l'étude correspondent aux activités commerciales comme présenté dans le schéma ci-contre. Le recensement de terrain a permis d'identifier l'ensemble des activités commerciales disposant d'un espace d'accueil des clients.

Cette étude comporte également des données relatives à la vacance. Néanmoins, les fermetures depuis le début de la crise sanitaire n'y sont pas comptabilisées.

Une enquête ménage commerce (EMC), réalisée en 2016, enrichira notre analyse avec des données sur les pratiques et les lieux de consommation des ménages.

L'offre commerciale de l'agglomération

RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE sur le territoire de la CAHC



Sur l'ensemble de l'agglomération d'Hénin-Carvin, nous avons dénombré un total de **1 304 établissements à vocation commerciale**.

Comme illustré par le schéma ci-dessus, cette offre commerciale peut se répartir selon 3 types d'établissements différents :

Les établissements des galeries marchandes

Les établissements de grandes et moyennes surfaces soumis à autorisation de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Le commerce traditionnel non soumis à autorisation CDAC.

Offre commerciale sur la CAHC

Offre commerciale en **Grandes et Moyennes surfaces** (GMS)

La CAHC compte **147 grandes et moyennes surfaces actives**, le territoire compte les établissements commerciaux parmi les plus grands du secteur. **L'offre non-alimentaire représente 74% des établissements**, elle est concentrée sur les zones commerciales (Auchan Noyelles-Godault, Pôle Maison de Hénin-Beaumont).

La CAHC compte **28 cellules de plus de 300 m² vacantes**.

86% de l'offre commerciale en galerie marchande du territoire est située dans la galerie Auchan Noyelles-Godault.

L'offre commerciale s'y caractérise par la prédominance du secteur de **l'équipement de la personne** (44% des établissements). L'offre de restauration y est également importante.

Plus de 120 commerces dans la galerie marchande d'Auchan. Elle occupe une place de polarité régionale (EMC 2016), qui pourrait être encore renforcée, avec sa récente extension.

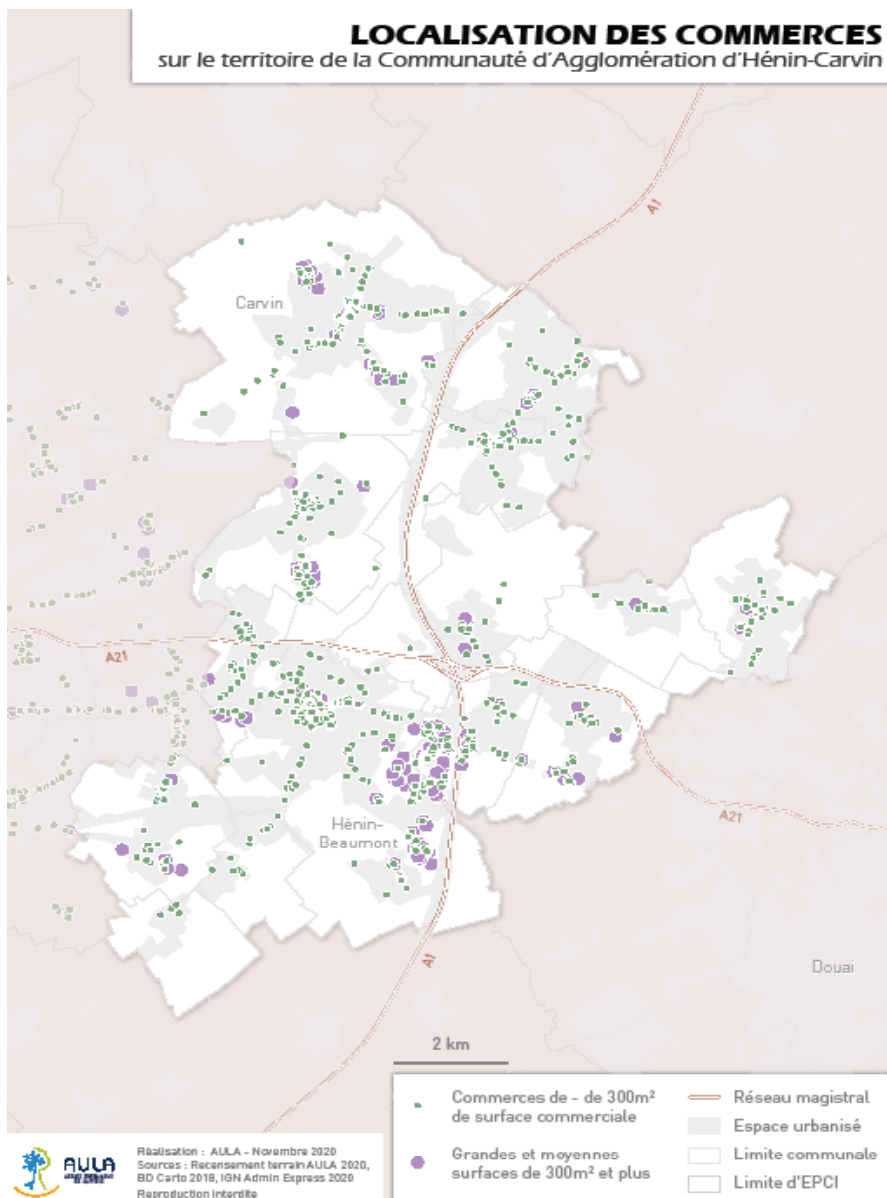
Offre commerciale en **commerces traditionnels**

Le territoire de la CAHC compte **1007 établissements commerciaux traditionnels**. Les centralités urbaines (Carvin, Hénin-Beaumont, etc.) concentrent les activités du secteur de l'équipement de la personne, du commerce de bouche, les activités bancaires, la culture, les loisirs et sports, etc. Les activités commerciales servicielles comme la coiffure, l'entretien automobile, forment un maillage commercial fin sur l'ensemble du territoire.

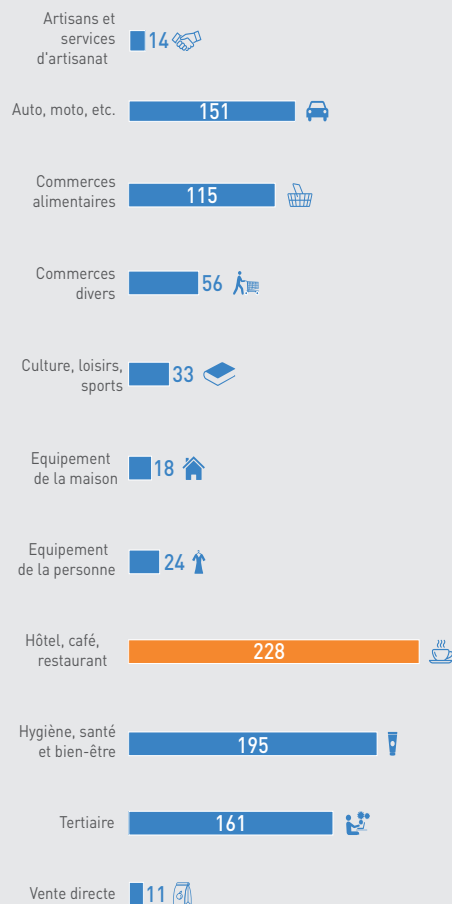
Le secteur des **hôtels, cafés et restaurants qui regroupe le plus d'établissements commerciaux du territoire (23%)**. C'est une proportion que l'on retrouve sur les territoires voisins de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ainsi que sur la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Hénin-Beaumont et Carvin regroupent la moitié des commerces avec 499 établissements. Seule la commune de Bois-Bernard compte moins de 10 commerces.

157 cellules commerciales vacantes (de moins de 300 m²) ont été recensées en 2020.



RÉPARTITION DES COMMERCES TRADITIONNELS sur le territoire de la CAHC



Impact du COVID 19 sur le territoire de la CAHC

(au 15 juin 2021)

Dans le cadre des mesures adoptées par l'État afin de faire face à la pandémie de COVID-19, les activités commerciales de l'ensemble du territoire ont été fortement impactées.

Ainsi le premier confinement, acté par le gouvernement le **14 mars 2020**, a entraîné, par arrêté ministériel, la fermeture d'un certain nombre d'activités commerciales « non indispensables à la vie du pays ». Nous estimons que **32% des commerces** (soit **420 établissements**) avaient l'autorisation de rester **ouverts** (cette proportion a évolué avec les précisions des activités concernées par les restrictions au fil du confinement). **68%** (soit **881 établissements**) avaient **interdiction d'accueillir du public** pendant la période du **15 mars au 11 mai 2020**.

Entre le **11 mai et le 2 juin**, le déconfinement a permis la réouverture d'une grande majorité des activités commerciales. On estime néanmoins que **19%** des établissements (soit **242 établissements**) du territoire n'avaient **toujours pas d'autorisation d'ouverture** durant cette période. Cela correspondait exclusivement aux activités des débits de boissons, de la restauration, des salles de sports et de loisirs ainsi que les cinémas. L'ensemble des activités ont pu rouvrir à partir du 2 juin 2020, tout en maintenant un protocole sanitaire impliquant des réductions de capacités d'accueil.

Le **30 octobre 2020**, l'État a imposé un second confinement du pays, ce qui implique de nouveau la fermeture au public des activités commerciales « non essentielles ». La liste des commerces concernés a légèrement évolué, ainsi nous estimons que **39%** des commerces (soit **506 établissements**) ont eu l'autorisation de rester ouverts, et **61%** (soit **795 établissements**) ont eu **interdiction d'accueillir du public**. Ce confinement a pris fin le **15 décembre 2020**. Néanmoins les activités du secteur des débits de boissons, la restauration, les salles de sports et de loisirs, ainsi que les cinémas sont **restés fermés** (**19%** des établissements soit **242 établissements**).

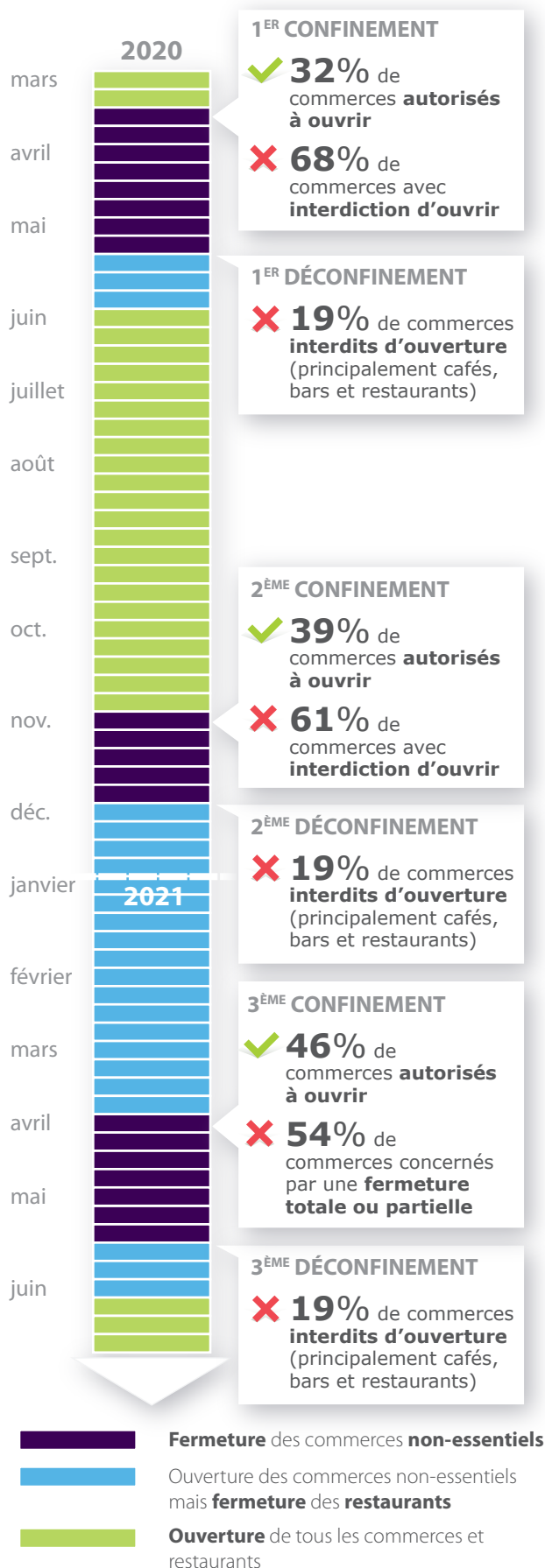
Le **25 mars 2021** une nouvelle fermeture des commerces non essentiels a été décrétée dans le Pas-de-Calais suivie par un troisième confinement à partir du **3 avril**. La liste des commerces concernés par une fermeture totale ou partielle a également évolué. On estime que **46%** des établissements (soit **600 établissements**) ont pu **rester ouverts** et que **54%** des établissements étaient concernés par une **fermeture totale ou partielle** (soit **704 établissements**). Le **19 mai 2021** les principales restrictions d'ouvertures sont levées, les activités des bars/restaurants sont limitées aux terrasses jusqu'au **9 juin, date où ils ont pu réouvrir complètement**.

Dans un souci de limitation des distorsions de concurrence entre les commerces pouvant ouvrir et les autres, l'État a adapté le dispositif en interdisant à la vente, dans les hypermarchés et les supermarchés, un certain nombre de produits « non essentiels » via un décret publié le 6 novembre 2020. En revanche les dispositifs de vente à emporter ou de **click and collect** ont été autorisés (voir encouragés avec la prise en charge par l'État des frais postaux ou encore la non déduction du chiffre d'affaires pour le calcul du montant du fonds de solidarité pour l'ensemble des activités commerciales).

Les effets de cette crise cumulés aux difficultés préexistantes semblent mettre à mal un certain nombre de groupes de la grande distribution, en particulier de l'équipement de la personne et les commerces indépendants.

Malgré les aides et les dispositifs d'accompagnement mis en place, cette crise va impacter durablement l'ensemble du secteur et accélérer les phénomènes de mutation de l'activité commerciale. Les commerçants et les territoires vont devoir s'adapter pour conserver une offre de services à la population de qualité.

RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES PHASES liées à la crise sanitaire COVID-19




Chiffres-clefs (recensement janvier-juillet 2020)




1 007 Commerces traditionnels actifs

Dont **23%** relèvent du secteur des **hôtels, cafés, restaurants** soit **228 établissements**



La zone **Auchan Noyelles Godault** est le **1^{er}** lieu d'**achat alimentaire**
La zone commerciale de **Carvin Leclerc** est le second lieu

La zone **Auchan Noyelles Godault** est le **1^{er}** lieu d'**achat non alimentaire**
La zone commerciale du **Pôle Maison** de Hénin Beaumont est le second lieu (EMC 2016)



150 Commerces de **galeries marchandes**

Dont **1/2** des établissements relèvent du secteur de **l'équipement de la personne**



86% des commerces des **galeries marchandes** de la **CAHC** sont situés à **Auchan Noyelles-Godault**




147 **Grandes et moyennes surfaces**

Dont **1/4** des établissements relèvent du secteur **alimentaire**



82 **GMS** sont situées sur la zone de **Auchan Noyelles-Godault** et d'**Hénin-Beaumont Pôle Maison**

Soit **54%** des **GMS** de la **CAHC**



Synthèse

- La CAHC dispose d'une offre commerciale dense, répondant à une demande de proximité et accessible à l'ensemble des habitants du territoire. Les centres-villes disposent d'une concentration plus importante de commerces traditionnels et les deux principales polarités urbaine d'Hénin-Beaumont et Carvin comptent la moitié des commerces traditionnels de la CAHC.
- Les activités commerciales des grandes et moyennes surfaces sont réparties sur l'ensemble du territoire pour le secteur alimentaire mais sont concentrées dans les zones commerciales pour le non alimentaire. La zone commerciale d'Auchan Noyelles-Godault est le pôle commercial le plus attractif de la CAHC (EMC 2016).
- Le travail de terrain a permis de constater une vacance commerciale non négligeable, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs.

